

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 18/11/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 01/12/2014

Délibération n° D-2014-493

Centre Equestre - Facturation de l'assainissement du site -
Convention à souscrire avec la Communauté d'Agglomération
du Niortais et l'association EQUI'SEVRES

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD

Direction Animation de la Cité

Centre Equestre - Facturation de l'assainissement du site - Convention à souscrire avec la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'association EQUI'SEVRES

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant qu'une très forte proportion de l'eau fournie au Centre Equestre ne retourne pas à l'assainissement (abreuvoir, arrosage carrière, ...), il apparaît nécessaire de reposer la facturation sur les volumes repartant réellement dans le réseau d'assainissement. Saisi à cette fin, le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) a procédé à la pose de sous compteurs divisionnaires pour évaluer sur un an les m³ d'eau à facturer en assainissement.

Il convient dès lors de définir les règles de facturation en approvisionnement et en assainissement de l'eau au Centre Equestre.

La convention annexée à la présente délibération expose les modalités de facturation de la part assainissement sur les différents compteurs concernés et rappelle les obligations respectives des parties, entre autres les relèves des compteurs et sous-compteurs réalisées par le SEV, la facturation des volumes consommés, et assainis pour la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention relative à la facturation de l'assainissement collectif du Centre Equestre, à souscrire entre la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'association EQUI'SEVRES ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN